



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Secrétariat Général

**Direction des
Ressources Humaines**

DOC/CC

Dossier suivi par :

David-Olivier COMTE
Secrétaire Général
Adjoint, Directeur des
Ressources Humaines

Tél. : 03 22 82 39.48
Fax. : 03 22 92.82.12
Mail : ce.rectorat@ac-
amiens.fr

Céline COLLIER
Correspondante
Handicap
Direction des
Ressources Humaines

Tél. : 03 22 82 38 28
Fax : 03 22 92 82 12
Mail : correspondant-
handicap@ac-amiens.fr

**20, boulevard d'Alsace-
Lorraine
80063 Amiens cedex**

Horaires d'ouverture :
de 8h00 à 18h00
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil
téléphonique :
de 8h00 à 17h30
du lundi au vendredi

Amiens, le 18 décembre 2017

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs
des établissements privés sous contrat

s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : Politique académique en faveur des personnes handicapées.

La problématique de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap est un enjeu important pour le ministère de l'éducation nationale et l'académie d'Amiens.

Le programme d'actions correspondant au nouveau plan académique pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées 2017/2019, établi dans le respect des orientations ministérielles, fixe des objectifs ambitieux en matière de maintien dans l'emploi et s'articule autour de deux axes majeurs :

- *Améliorer la qualité du service rendu aux usagers* (professionnels en situation de handicap), par la poursuite du recrutement et du recensement visant à augmenter le taux d'emploi et par la mise en œuvre de démarches visant à assurer l'aménagement de poste et la cohérence de l'accompagnement ;
- *Développer l'information et la sensibilisation des structures et des personnes susceptibles d'accueillir des usagers*, par la formation de l'encadrement dans le premier et le second degré visant à sensibiliser un nombre plus important d'équipes et de structures.

Au cours de la période 2013/2016, le taux d'emploi des BOE a progressé de manière significative (+66,05%) passant de 2% en 2013 à 3,33 % en 2017, d'importants moyens ont été mobilisés pour assurer le maintien dans l'emploi de 221 personnes et la politique de communication a été mise en œuvre avec continuité.

Vous avez contribué à en assurer la mise en œuvre effective, à votre échelon local, par des initiatives constructives tendant à une meilleure intégration des personnels et à une amorce de changement du regard porté sur le handicap, à savoir *qu'une personne handicapée n'est pas recrutée en tant que telle mais l'est, eu égard à ses compétences avérées et à son profil correspondant au poste à pourvoir.*

Je tiens à reconnaître et à saluer votre mobilisation en ce sens.

Des marges de progression subsistent afin d'atteindre l'obligation d'emploi de 6% dont est assujettie chaque Administration d'Etat.

Aussi, je vous demande de poursuivre votre implication pour accompagner les agents concernés à lever leurs réticences, à solliciter et/ou à produire leur Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), en les informant sur l'intérêt d'une telle démarche déclarative, sur les droits et sur les garanties compensatrices du handicap.

Je vous rappelle que le formulaire de demande correspondant est publié sur le site académique :

<http://www.ac-amiens.fr/declarer-son-handicap.html>.

Vous retrouverez également le document sur les sites I-prof ou I-professionnel accessibles au travers du Portail intranet académique :

<https://pia.ac-amiens.fr> dans le menu « Applications >Gestion des personnels ».

Afin de renforcer ce volet communication et accompagnement de proximité des personnels handicapés, il s'avère nécessaire d'étoffer le réseau existant de correspondants professionnalisés aux échelons académique et départementaux par des relais au sein des établissements scolaires.

Ceux-ci seront notamment appelés, en lien et sous la coordination des correspondants académique et départementaux, à :

- ✓ aider les ayants droit dans les démarches de RQTH,
- ✓ transmettre aux ayants droit toutes informations relatives aux droits des personnels en situation de handicap,
- ✓ faire remonter à Madame Céline COLLIER, correspondante handicap académique, les éventuels besoins particuliers (assistance humaine, adaptation du poste de travail, équipements matériels) et d'accompagnement des bénéficiaires dans la mise en place des mesures compensatoires du handicap,
- ✓ favoriser l'accueil et l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

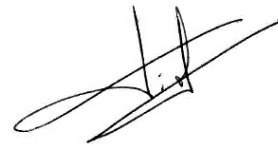
Ces référents locaux feront l'objet d'une information et d'une formation par les correspondants académique, départementaux et l'équipe ressource dont la composition est la suivante :

- ✓ Céline COLLIER, Correspondante Handicap Académique,
- ✓ Caroline BOITIEUX, Conseillère Mobilité Carrière,
- ✓ Nathalie BURY, Inspectrice Santé Sécurité au Travail,
- ✓ Maryse BURGER, Médecin Conseiller Technique,
- ✓ Lise GIRAN, Déléguée Académique adjointe à la formation des personnels de l'E.N.,
- ✓ Luc BOUVET, Secrétaire Général de la DSDEN de l'Aisne par intérim,
- ✓ Catherine JAUDON-FLOURY, Chargée de mission EP à la DSDEN de l'Oise,
- ✓ Fabrice DECLE, Secrétaire Général de la DSDEN de la Somme.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître, sous le timbre « Secrétariat Général - Direction des Ressources Humaines », correspondant-handicap@ac-amiens.fr, les coordonnées dudit référent au sein de votre établissement (nom, prénom, qualité, fonction, téléphone et messagerie électronique).

Je vous remercie à l'avance d'y veiller et de servir ainsi la politique académique en faveur des personnels handicapés, axe qualitatif de la gestion des ressources humaines.

**Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie,**



Jean-Jacques VIAL